



POLYNESIE FRANCAISE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
COMMUNE DE PUNAAUIA

N° 149/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 19 septembre 2023
Date d'affichage
Date de séance 29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vendredi vingt-neuf septembre à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Simplicio LISSANT.

Étaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	21
Procurations	10
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Approuvant le projet
« MA VILLE EN
LUMIERES » et son plan
de financement.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Le Maire certifie sous sa
responsabilité
que le présent acte

**A été déposé
à la Subdivision
Administrative**

le 5 OCT. 2023

et a été publié, affiché ou
notifié

le 9 OCT. 2023

Le Maire,

S. LISSANT

Le Maire certifie que le
compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la mairie dans les
délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	Vote
Simplicio LISSANT	X			Pour
Catherine dite Cathy PUCHON	X			Pour
Nicolas BERTHOLON	X			Pour
Tania MANEA - LYAU		X	Marie-Rose TEURU	Pour
Marc TATARATA	X			Pour
Marie-Rose TEURU	X			Pour
Georges DOOM		X	Simplicio LISSANT	Pour
Ismaël HAPAITAHAA		X	Marc TATARATA	Pour
Hinano TEISSIER	X			Pour
Jean-Pierre CHING	X			Pour
Rauhere BOURBE PATER	X			Pour
Adolphe dit Aldo TIRAO		X	Karyn VII	Pour
André TEAHU	X			Pour
Franck LEVAUDI	X			Pour
Monette HARUA	X			Pour
Ramona PIRITUA MATA		X	Cathy PUCHON	Pour
Eugénie FORTEZ	X			Pour
Gassman PEU	X			Pour
Chantal TEIKIAVAITOUA	X			Pour
Yann LEU	X			Pour
Christian VERNAUDON		X		
Terava PATII	X			Pour
Karyn VII	X			Pour
Imelda TEATIU		X	Terava PATII	Pour
Mata GANAHOA		X		
Muriel DAUPHIN		X	Eugénie FORTEZ	Pour
Teva BERNADINO		X	Gassman PEU	Pour
Irwin FAATAU	X			Pour
Tuterai TUMAHAI		X	Monette HARUA	Pour
Marguerite JURD	X			Pour
Willma TEHIHIRA-CIBARD		X	Jean-Pierre CHING	Pour
Tatiana DUBOIS	X			Pour
Laila TINORUA		X		
Antoine TEHEI RUA	X			Pour
Dylma ARO		X		

Formant la majorité des membres en exercice.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 --- Fax : (689) 40.45.06.06 --- Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf --- www.punaauia.pf

- **VU** La loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** Le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- **VU** La loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **VU** Le Code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- **VU** La délibération n° 08/2023 du 24 mars 2023 approuvant le budget primitif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2023 ;
- **VU** La délibération n°10/2023 du 09 juin 2023 approuvant la participation financière du Syndicat mixte aux projets en fonctionnement éligibles au dispositif « quartier d'été 2023 » examinés en commission de programmation des projets du 09 juin 2023 ;
- **VU** L'avis favorable de la commission éducation et cohésion sociale du 15 septembre 2023 ;
- Après avoir délibéré, le conseil municipal ;
- En sa séance du 29 septembre 2023 ;

ADOPTE

Article 1 – Sont approuvés le projet « MA VILLE EN LUMIÈRES » et son plan de financement établi comme suit :

BAILLEURS DE FONDS	MONTANT TOTAL EN F CFP TTC	
Syndicat mixte du Contrat de ville	1 548 025 F CFP	30%
Commune	3 612 057 F CFP	70%
TOTAL	5 160 082 F CFP	100%

Article 2 – Le Maire est autorisé à signer la convention de financement, y compris en cas de modification du plan de financement en raison du montant de la subvention finalement accordée par le syndicat mixte au projet, et à signer d'une manière générale tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération.

Article 3 – Les dépenses sont imputables au chapitre de regroupement 011 « Charges à caractère général » de la section de fonctionnement du budget principal, exercice 2023.

Article 4 – La recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 74 « Dotations et participations », article 7478 de la section de fonctionnement du budget principal.

Article 5 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf



Article 6 – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré le 29 septembre 2023,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,*

La secrétaire de séance,



Karyn VII

Le Maire,



Simplicio LISSANT,

